



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 30 juin 2022 à 18H30

Présents : MM. GAULTIER, BOISSEAU, MARAIS ; CHOMAUD, BLOND, MATHEVET, et Mesdames GOULT-DELATTRE, COLIN, COUZY, et PUSSIOT.

Excusés : Alexandre LAZARD (*donne procuration à M. BLOND*) ; Sylvie ADAM (*donne procuration à Annie PUSSIOT*) ; Marianne NONET (*donne procuration à B. GAULTIER*) ; Michèle DESROCHES (*Donne procuration à J. BOISSEAU*), Thibault DE CHASSEY.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu de la séance du 23 mai 2022
- Lecture des décisions
- Modalités de publicité des actes
- Mise en place du télétravail pour un agent
- Subvention associations
- Consolidation d'urgence de la charpente de l'église

DIVERS :

- Compte-rendu « travaux »
- Compte-rendu des réunions

Début de la séance à 18h30

- Monsieur Jackie MATHEVET est nommé secrétaire de séance.
- Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 Mai 2022 qui est approuvé à l'unanimité.
- Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Décisions prises depuis le 23 mai 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité

Approuve les décisions prises depuis le 23 mai 2022 et évoquées ci-dessous.

REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DU MAIRE				
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022				
Numéro décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant TTC	Folio
53/2022	30/05/2022	DELAGRAVE- Tables et chaises école	3129,06€	
54/2022	30/05/2022	DELAGRAVE- Tables et chaises école	337,58€	
55/2022	01/06/2022	TESSIER PAYSAGE- Abattage et élagage	10 593,60€	
56/2022	02/06/2022	VERNAT TP- Aménagement place et rue des Acacias	100 038,00€	
57/2022		PANNEAU POCKET – Abonnement 2 ans	360,00€	

58/2022	20/06/2022	Brice Bois Concept- Remplacement porte école	7762,80€	
59/2022	22/06/2022	Motiv Solutions- Socle numérique ULIS	5060,35€	
60/2022	21/06/2022	PROKSYS- Migration des boites mail	295,20€	
61/2022	27/06/2022	B. ETCHEBARNE- Chemin rural La Magdeleine	396,00€	
62/2022	27/06/2022	CHESNEAU- Réparation débroussailleuse	984,24 €	
63/2022	27/06/2022	BARATEAU- Réparation porte sanitaire publics	2222,46€	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la vente des anciennes tables et chaises de l'école, le 2 juillet 2022 lors des portes ouvertes de l'école.

Affaire n°2 : 24/2022- Délibération concernant la réforme de publicité des actes

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité

Approuve les propositions évoquées ci-dessous.

Monsieur le Maire rappelle que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de PERRUSON afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage et Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Affaire n°3 : 25/2022- Mise en place du télétravail pour un agent :

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité

- . *Approuve la mise en place du télétravail, deux jours par semaine pour Madame Ophélie LEJEUNE*
- . *Approuve comme étant éligibles au télétravail les activités suivantes : comptabilité ; gestions des marchés ; appels d'offres ; gestion des subventions ; gestion du courrier.*
- . *Approuve que le télétravail ait lieu exclusivement au domicile de l'agent ;*
- . *Approuve que l'agent doive remplir, périodiquement des formulaires dénommées « feuilles de temps » ;*
- . *Désapprouve l'instauration de l'allocation forfaitaire de télétravail.*

Affaire n°4 : 26/2022 Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité

Approuve la subvention suivante :

- . *Comités des Fêtes : 150€
Remboursement de la soirée « JAZZ » du 17/06/2022*

A l'unanimité des suffrages exprimés

Approuve la subvention suivante :

- . *APELTA : 150€
9 Voix pour ; 1 voix contre
Support financier pour financer les études et les actions en justice sur l'exercice 2022.*

Affaires n°5 : Consolidation d'urgence de la charpente de l'église

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le problème concernant la charpente de l'église, sur appui du courrier de Monsieur Bernard Ruel, architecte du patrimoine. En effet, depuis quelques temps la charpente s'est mise à bouger, entraînant des fissures extérieures sur le mur Nord ainsi qu'une poche dans la voûte. Il convient donc de réaliser une consolidation d'urgence provisoire en attendant les propositions techniques et financières de l'entreprise validées par le maître d'œuvre.

Affaire n°6 : Travaux

Rapporteur : *Monsieur Roland BLOND, 3^{ème} Adjoint*

- . *Pour le moment les travaux de l'église sont à l'arrêt. En attente d'un retour de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) pour une reprise.*
- . *La porte d'entrée de la mairie a été changée par l'entreprise Brice Bois Concept.*
- . *Les travaux de rénovation des sanitaires de l'école André Cravatte sont en cours.*

Affaires n°7 : Divers

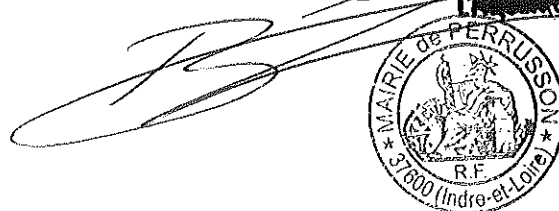
Rapporteur : *Madame Annie PUSSIOT, conseillère*

- . *Commission développement touristique
Lac de Chemillé- sur-Indrois : Echange autour du projet de vidange et des travaux de sauvegarde du lac prévus pour 2023. A ce stade, pas de précisions sur le calendrier des travaux et sur le processus de nettoyage du lac.
A noter que le lac de Chemillé sera parfaitement accessible à la baignade cet été.*

Fin de la séance à 20h30

*L'Adjoint délégué au Maire,
J. BOISSEAU*

J. BOISSEAU (e) Délégué(e)





DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

30 JUIN 2022

- **24/2022- Délibération concernant la réforme de publicité des actes
ADOPTÉÉ**
- **25/2022- Mise en place du télétravail pour un agent
ADOPTÉÉ**
- **26/2022 Vote des subventions aux associations
ADOPTÉÉ**

Le 30 juin 2022, Perrusson

L'Adjoint Délégué,

J. BOISSEAU